



Santé - Social

Fédération Française de la Santé,
de la Médecine et de l'Action Sociale



Communiqué de Presse

Le 21 février 2018

La Fédération Française de la Santé de la médecine et de l'Action Sociale CFE-CGC défère à la censure de la Cour Administrative d'Appel l'arrêté du 22 décembre 2017 par lequel le ministre du Travail a arrêté la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans les activités sanitaires sociales et médico-sociales à but non lucratif (secteur UNIFED, NEXEM, Croix-Rouge Française).

La Fédération mettra tout en œuvre pour faire annuler cette décision illégale à de multiples chefs (notamment le périmètre, la procédure, l'égalité de traitement avec les Organisations Patronales) qui évince injustement les personnels d'encadrement d'une branche de 750 000 salariés.

Contact Presse :
Patrice MALLERON
01 48 78 69 25
action@cfecgc-santesocial.fr



CFE-CGC Santé-Social
39 rue Victor Massé - 75009 Paris
tél. 01 48 78 49 49 - fax 01 40 82 91 31
federation@cfecgc-santesocial.fr

www.cfecgc-santesocial.fr